

Maisoncelle Tuilerie

Séance du 3 avril 2024 n° 2024/04/1

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard LEVOIR, Maire.

Présents : Messieurs DERIVRY Emmanuel et LEVOIR Gérard
Mesdames CRAMET Armance, ENQUEBECQ Sandrine,
GENIN Dominique et GILQUIN Sandra

Absents excusés : Monsieur BAUDOIN Valentin représenté par Madame
GENIN Dominique
Monsieur COCAGNE Terry représenté par Madame
GILQUIN Sandra
Madame COPPIN Peggy

Secrétaire de séance : Madame ENQUEBECQ Sandrine

ORDRE DU JOUR :

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET COMPTE DE GESTION 2023

Après avoir entendu le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du receveur et le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de clôture 2023, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Réalisation de l'exercice 2023

DEPENSES : Mandats émis : 188 857.77 €

RECETTES : Titres émis : 293 497.23

Soit en section de fonctionnement pour 2023 un excédent de 104 639.46 €

Report de l'exercice 2022 de 746 883.54 €

Résultat section de fonctionnement : excédent de 851 523.00 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Réalisation de l'exercice 2023

DEPENSES : Mandats émis : 71 512.80 €

RECETTES : Titres émis : 24 411.32 €

Résultat de l'exercice 2023 déficitaire de 47 101.48 €

Report de l'exercice 2022 excédent de 113 608.61 €

Soit un excédent d'investissement reporté au BUDGET PRIMITIF 2024 de 66 507.13 €

Report au compte 002 d'un excédent de fonctionnement au Budget Primitif de 2024 de 851 523.00 €

Madame GENIN Dominique doyenne de l'Assemblée a procédé au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

Le compte Administratif et le Compte de Gestion 2023 sont votés à l'unanimité.

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/04/01

2 - VOTE DES TAUX POUR LE BUDGET 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2024.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.70 %
- Taxe foncière pour les propriétés bâties : 38.04 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.84 %

CHARGE Monsieur le Maire

- De notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/04/02

3 - AMENAGEMENT DU TERRAIN DE BOULES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CCOP

Monsieur le Maire présente le devis de l'Entreprise CAUSSIN Sylvain, d'un montant de 2 650.00 € H.T. correspondant à la création du terrain de boules. Pour cette création, une demande de subvention sera demandée à La Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à demander la subvention auprès de la CCOP.

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/04/03

4 - REMISE AUX NORMES DU COFFRET ELECTRIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente le devis de la société LEVIEILLE Fabrice d'un montant de 3 068.09 € H.T. pour la mise en conformité de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/04/04

5 - CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Au vu de la préparation du Compte Administratif et du Budget Primitif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire un contrat de travail à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité pour seconder la secrétaire de Mairie. Soit un contrat du 5 avril 2024 au 26 avril 2024.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE autorise Monsieur le Maire à prendre ce contrat.

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/04/05

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Il reste deux puits à rénover dans la Commune, rue Principale. Monsieur le Maire va demander des devis pour les rénover. Une subvention sera

demandée.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux pour la vidéo protection démarreront le jeudi 4 avril 2024.

La question du CPI de la Commune est posée. Monsieur le Maire répond que nous sommes dans l'attente d'une réunion sur le devenir du CPI. A ce jour ils interviennent pour les nids de guêpes et le contrôle des bouches à incendie qui a eu lieu le mois dernier. Il informe le Conseil Municipal que si le CPI était dissous, la destruction des nids de guêpes sera à la charge des administrés et le contrôle des bouches à incendie devra être fait par un prestataire extérieur. C'est un sujet à étudier.

Concernant la demande de la société CARLIER-BAUDOIN pour la pose de panneaux signalétiques pour avertir du danger en entrée et sortie de véhicules, il revient au Maire d'autoriser ou non l'implantation de cette signalisation.

Le demandeur aura en charge les frais de fourniture et de pose de ces panneaux.

Mme GENIN informe Monsieur le Maire que le lave-vaisselle de la salle polyvalente ne fonctionne plus bien. Un devis sera demandé.

La Commission des finances se réunira le lundi 8 avril à 19 H.

Prochaine réunion du Conseil le jeudi 11 avril pour le vote du Budget Primitif 2024.

Séance levée à 21H15.